



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
**Commune de FORGES DE LANOUÉE**

Décision numéro 04/2026 du 02 FEVRIER 2026

OBJET : PASSATION D'UN MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC SOCOTEC POUR LA VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET BAES DANS LES EGLISES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés et les accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2022 (N° 22-11/03-06) (rubrique N° 4) portant modification et ajout à la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/02-01) relative aux délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal, fixant une limite à 25 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Considérant qu'il y a lieu de souscrire un contrat de vérification des installations électriques et BAES dans les églises St Pierre es Liens (site de Lanouée), Notre Dame de toute Aide (site des Forges), Saint Mélec (Pomeleuc – site de Lanouée),

Vu la proposition de contrat de SOCOTEC en date du 28 janvier 2026,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est passé un marché de prestations services avec SOCOTEC pour la vérification périodique des installations électriques et des BAES pour les églises de St Pierre es Liens (site de Lanouée), Notre Dame de toute Aide (site des Forges) et Saint Mélec (Pomeleuc site de Lanouée) au prix de 380 € HT. Le contrat est souscrit pour une période de 3 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction. Une vérification initiale des installations électriques sera réalisée en 2026 pour l'église Notre Dame de toute Aide et l'église Saint Mélec au prix total de 500 € HT.

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée  
Le 02 février 2026

Le Maire,  
Jacques BIHOUÉE



Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance